

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 12 avril 2017.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Alexandre Bonnin
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Bertrand Rullier, Lydie Bosquet
- Pouvoirs : Bertrand Rullier à Cécile Mérienne, Lydie Bosquet à Karine Fleurant
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Délibération du conseil municipal :

- *Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion après avoir entendu en séance l'exposé de Monsieur François PEZE Inspecteur des finances publiques de Ruelle s/Touvre DDFIP de la Charente.*
- *Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Le conseil municipal Approuve le compte administratif de l'exercice comptable 2016 tel que présenté en séance par Monsieur le Maire et après en avoir débattu en l'absence du Maire conformément à l'article L2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Alexandre Bonnin, conseiller municipal, élu président de séance. Le conseil affecte les résultats de l'exercice 2016 tels que proposés.*
- *Préalablement au vote du budget primitif 2017, Monsieur le maire précise que, comme les précédents budgets, celui de 2017 est établi dans un contexte difficile et très défavorable :*
 - *Perte de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF de l'État) de 50 000 € depuis 2014,*
 - *Réforme des rythmes scolaires avec le mercredi matin scolarisé depuis sept 2014,*
 - *Mis en application des temps d'activités périscolaires (TAP) depuis sept 2014,*
 - *Revalorisations des salaires des agents de catégorie C et B.*
 - *Instruction des actes d'urbanismes à charge de la commune : 13 000 € en 2017*
 - *Taxe spécifique aux municipalités sur l'enlèvement des ordures ménagères : 5 000 € en 2017*
 - *Augmentation des coûts de fonctionnement de l'AL Garderie Restauration : 20 000 € depuis 2013*
 - *Mise aux normes des bâtiments communaux Agenda d'Accessibilité Programmée : 160 000 € 2016-2020.*
 - *Augmentation des cotisations retraite CNRACL + 12% depuis 2012*
 - *Coûts des compétences que le Grand Angoulême risque de restituer aux communes suite à la fusion des 4 communautés de la vallée de l'Echelle, de Charente Boeme Charraud, de Braconne Charente et de Grand Angoulême.*
- *Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire qui précise que la fusion des 4 communautés de la vallée de l'Echelle, de Charente Boeme Charraud, de Braconne Charente et de Grand Angoulême nécessite une harmonisation des taux intercommunaux sur 5 ans. Aussi le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour que le total des taux communaux et intercommunaux restent identiques à ceux de 2016 voir même inférieur concernant la taxe sur le Foncier Non Bâti. Le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :*

	<i>Interco CCVE 2016</i>	<i>Garat 2016</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Interco Grd Ang 2017</i>	<i>Garat 2017</i>	<i>Total 2017</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>13,60%</i>	<i>5,76%</i>	<i>19,36%</i>	<i>11,58%</i>	<i>7,78%</i>	<i>19,36%</i>
<i>Foncier Bâti</i>	<i>7,06%</i>	<i>17,44%</i>	<i>24,50%</i>	<i>5,73%</i>	<i>18,77%</i>	<i>24,50%</i>
<i>Foncier Non Bâti</i>	<i>20,89%</i>	<i>45,31%</i>	<i>66,20%</i>	<i>17,84%</i>	<i>46,20%</i>	<i>64,04%</i>

- *Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Préalablement au vote du budget primitif 2017, après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte la liste des subventions aux associations et autorise le versement de ces dernières.*
- *Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte le Budget Primitif équilibré à 1 506 658,89 € en fonctionnement et 1 387 825,89 € en investissement. Et autorise le Maire à solliciter toute subventions nécessaires et engager l'étude loi sur l'eau de la salle polyvalente et signer le contrat d'AMO avec le CRER.*
- *Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Compte tenu du contexte économique difficile, après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte une délibération de principe de refus concernant les demandes de subventions d'organismes ou associations dont le siège est situé hors commune de Garat sur le territoire du Grand Angoulême.*

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance du serveur des écoles auprès de CANOPE (ex Centre De Documentation Pédagogique CDDP) uniquement pour le serveur réseau à un coût annuel de 120€. Le reste du matériel informatique étant sous contrat SDITEC.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant la revalorisation des indices liés aux indemnités des élus, le conseil municipal adopte la rédaction d'une nouvelle délibération qui vise « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » qui passe de 1015 à 1022 soit une augmentation d'environ 0,69 %.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant la cession par l'État des parcelles ZB21-1400m², ZB25-1450m², ZB29 – 1520m² en bordure de la RD410, le conseil décide de donner délégation au département de la Charente pour faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ces biens. Le département de la Charente se prononcera ensuite par délibération sur cette acquisition pour un montant de 305€.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil modifie le tableau des délégués du conseil auprès du CCAS.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant la dissolution du SDITEC et la reprise de la compétence numérique et informatique par l'ATD16, le conseil adhère à l'Agence Technique Départementale au titre du volet numérique et informatique et nomme comme délégué : Bertrand Rullier (Titulaire).
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil approuve la modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière départementale actualisés du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération intervenues début 2017.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil refuse que la commune contribue au financement de la réfection du gymnase de collège Pierre Mendès France à Soyaux compte tenu des problématiques financières auxquelles est confrontée notre commune par ailleurs.

Informations et points divers :

- Informations.
 - Salle polyvalente : Dossiers de demandes de subventions en cours.
 - La commune a pour projet l'acquisition, liée à la sécurité routière, d'un terrain 15m² au Grand Lac.
 - Jean-marc CHOISY sera représentant auprès de la CLECT du Grand Angoulême
 - Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil adopte le tableau des délégués et représentants du conseil auprès du Grand Angoulême.
- Agenda.
 - 23 avril : 1er tour élections présidentielles
 - 1er mai : Brin d'aillet organisé par JS GSV
 - 7 mai : 2eme tour élections présidentielles
 - 8 mai : Cérémonie du 8 mai 1945
 - 20 mai : Spectacle de fin d'année Garat Energym
 - 25 mai : Brocante organisée par JS GSV

Fin de séance du conseil municipal à 22h00. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
Signé : Jean-Marc CHOISY

Le secrétaire de séance,
Signé : Alexandre Bonnin



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARAT du 12 avril 2017.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Alexandre Bonnin
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Bertrand Rullier, Lydie Bosquet
- Pouvoirs : Bertrand Rullier et Cécile Mérianne, Lydie Bosquet et Karine Fleurant
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Delibération du conseil municipal :

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion après avoir entendu en séance l'exposé de Monsieur François PEZE Inspecteur des finances publiques de Ruelle s/Touvre DDFIP de la Charente.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Le conseil municipal Approuve le compte administratif de l'exercice comptable 2016 tel que présenté en séance par Monsieur le Maire et après en avoir débattu en l'absence du Maire conformément à l'article L2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Alexandre Bonnin, conseiller municipal, élu président de séance. Le conseil affecte les résultats de l'exercice 2016 tels que proposés.
- Préalablement au vote du budget primitif 2017, Monsieur le maire précise que, comme les précédents budgets, celui de 2017 est établi dans un contexte difficile et très défavorable :
 - Perte de Dotaton Globale de Fonctionnement (DGF de l'Etat) de 50 000 € depuis 2014,
 - Réforme des rythmes scolaires avec le mercredi matin scolarisé depuis sept 2014,
 - Mis en application des temps d'activités périscolaires (TAP) depuis sept 2014,
 - Revalorisations des salaires des agents de catégorie C et B.
 - Instruction des actes d'urbanismes à charge de la commune : 13 000 € en 2017
 - Taxe spécifique aux municipalités sur l'enlèvement des ordures ménagères : 5 000 € en 2017
 - Augmentation des coûts de fonctionnement de l'AL Garderie Restauration : 20 000 € depuis 2013
 - Mise aux normes des bâtiments communaux Agenda d'Accessibilité Programmée : 160 000 € 2016-2020.
 - Augmentation des cotisations retraite CNRAACL + 12% depuis 2012
 - Coûts des compétences que le Grand Angoulême risque de restituer aux communes suite à la fusion des 4 communautés de la vallée de l'Échelle, de Charente Boème Charraud, de Braconnne Charente et de Grand Angoulême.

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire qui précise que la fusion des 4 communautés de la vallée de l'Échelle, de Charente Boème Charraud, de Braconnne Charente et de Grand Angoulême nécessite une harmonisation des taux intercommunaux sur 5 ans. Aussi le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour que le total des taux communaux et intercommunaux restent identiques à ceux de 2016 voir même inférieur concernant la taxe sur le Foncier Non Bâti. Le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Interco CCVE 2016	Garat 2016	Total 2016	Interco Grd Ang 2017	Garat 2017	Total 2017
Taxe d'habitation	13,60%	5,76%	19,36%	11,58%	7,78%	19,36%
Foncier Bâti	7,06%	17,44%	24,50%	5,73%	18,77%	24,50%
Foncier Non Bâti	20,89%	45,31%	66,20%	17,84%	46,20%	64,04%

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Préalablement au vote du budget primitif 2017, après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte la liste des subventions aux associations et autorise le versement de ces dernières.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte le Budget Primitif équilibré à 1 506 658,89 € en fonctionnement et 1 387 825,89 € en investissement. Et autorise le Maire à solliciter toute subventions nécessaires et engager l'étude loi sur l'eau de la salle polyvalente et signer le contrat d'AMO avec le CRER.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Compte tenu du contexte économique difficile, après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte une délibération de principe de refus concernant les demandes de subventions d'organismes ou associations dont le siège est situé hors commune de Garat sur le territoire du Grand Angoulême.

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance du serveur des écoles auprès de CANOPE (ex Centre De Documentation Pédagogique CDDP) uniquement pour le serveur réseau à un coût annuel de 120€. Le reste du matériel informatique étant sous contrat SDITEC.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant la revalorisation des indices liés aux indemnités des élus, le conseil municipal adopte la rédaction d'une nouvelle délibération qui vise « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » qui passe de 1015 à 1022 soit une augmentation d'environ 0,69 %.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant la cession par l'Etat des parcelles ZB21-1400m², ZB29 - 1520m², ZB25-1450m², en bordure de la RD410, le conseil décide de donner délégation au département de la Charente pour faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ces biens. Le département de la Charente se prononcera ensuite par délibération sur cette acquisition pour un montant de 305€.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil modifie le tableau des délégués du conseil auprès du CCAS.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant la dissolution du SDITEC et la reprise de la compétence numérique et informatique par l'ATD16, le conseil adhère à l'Agence Technique Départementale au titre du volet numérique et informatique et nomme comme délégué : Bertrand Rullier (Titulaire).
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil approuve la modification des statuts du syndicat mixte de la tournée départementale actualisés du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération intervenues début 2017.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil refuse que la commune contribue au financement de la réfection du gymnase de collège Pierre Mendès France à Soyaux compte tenu des problématiques financières auxquelles est confrontée notre commune par ailleurs.

Informations et points divers :

- Informations.
 - Salle polyvalente : Dossiers de demandes de subventions en cours.
 - La commune a pour projet l'acquisition, liée à la sécurité routière, d'un terrain 15m² au Grand Lac.
 - Jean-marc CHOISY sera représentant auprès de la CLECT du Grand Angoulême
 - Après présentation faite en séance par M. le Maire le conseil adopte le tableau des délégués et représentants du conseil auprès du Grand Angoulême.
 - Agenda.
 - 23 avril : 1er tour élections présidentielles
 - 1er mai : Brin d'ailette organisé par JS GSV
 - 7 mai : 2eme tour élections présidentielles
 - 8 mai : Cérémonie du 8 mai 1945
 - 20 mai : Spectacle de fin d'année Garat Energym
 - 25 mai : Brocante organisée par JS GSV

Fin de séance du conseil municipal à 22h00. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
Signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Alexandre Bonnin

